



Environnement Dhuïs et Marne 93

Association agréée de protection de l'environnement, article L.141-1 du code de l'environnement
à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly Plaisance, Villemomble
Association locale d'usagers, article R.121-5 du code de l'urbanisme
auparavant Gagny Environnement

Gagny, le 8 mai 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur
Hôtel de ville de Neuilly-Plaisance
6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Objet : Enquête publique sur le projet de Plan Local D'urbanisme de la commune de Neuilly-Plaisance

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-après les observations de l'association Environnement Dhuïs et Marne 93 sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Neuilly-Plaisance.

Nous formulons des observations qui tiennent compte du fait que plusieurs modifications ou compléments, demandés par l'association dans l'avis déposé le 28 mars 2017 au titre des Personnes Publiques Associées, pourraient être apportés au PLU.

Nous attendons que soient en particulier développés et précisés les points suivants :

Emprises de l'ex A103

- incidence environnementales
- enjeux de biodiversité
- mesures de compensation pour la consommation d'espace
- incidence de la construction de logements
- solutions alternatives à la construction de logements avec la mobilisation des sites d'habitat dégradé ou de dents creuses de la commune

Déplacements doux

- ressources existantes ou mobilisables pour développer les pistes cyclables et piétonnes
- pistes cyclables et objectifs du PDUIF
- carte des pistes cyclables de la commune

Nuisances et pollutions

- analyse des incidences sur la qualité de l'air
- nuisances sonores
- points noirs de bruit ferroviaires
- pollution par les produits pesticides

- pollutions électromagnétiques et principe de précaution
- pollution visuelle

Nous réitérons les demandes suivantes :

Zone N

- droits à construire (emprise au sol de 30%) incompatibles avec une zone N

Nous complétons avec les remarques suivantes :

Zone Natura 2000 du Plateau d'Avron

- classement en N de la totalité du site

Lignes à haute tension

- indication des lignes sur les documents graphiques
- non-constructibilité sous les lignes à haute tension
- création d'un zonage spécifique UHT

SAGE Marne confluence

- intégration du document SAGE en cours d'approbation

Patrimoine bâti

- intégration de recommandations
- ajout de bâtiments : maisons « Castors »
- ajout d'équipements : salle des fêtes, cinéma La Fauvette

Avis de l'association

EnDeMa93 émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte de ses observations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Brigitte Mazzola
Présidente